



Location de voiture par agence de voyage

Par **achatmol3**, le **26/10/2009** à **13:36**

Bonjour,

J'ai loué une voiture en Islande chez Hertz par l'intermediaire d'une agence de voyage en France ,

J'ai eu le probleme suivant on m'a appliqué une amende interne a hertz pour cication sur route non autorisé au contrat(preuve photo prise par une association de secouriste islandaise). Dans le bon d'echange que ma fournie l'agence il n'est pas fait mention de cette amende(qui n'existe pas ailleurs).Ni sur aucune information sur le site internet

L'agence de location avait reçu et signé fin 2008 une information sur son existence et application(c'est en me transmettant des Email suite a mon affaire que je l'ai lu(redigé en anglais).

Quelle est la responsabilite de l'agence sachant que le contrat de location est signé et donné au moment de la prise de la voiture.